

ADVANCE

Easy Moving

17

MANUEL DE MONTAGE, D'UTILI-
SATION ET DE MAINTENANCE

RÉSERVOIR

MAXI DOSEUR DISPENSER





MANUEL D'INSTRUCTION

- Typologie: Système d'alimentation pour les chaudières à combustible solide
- Modèle: Maxi Dispenser
- Révision 1.0.1

RÉSERVOIR DOSEUR MAXI DISPENSER

INDEX

1	PRÉSENTATION	4
1.1	Utilisation du manuel	4
2	AVERTISSEMENTS	4
3	DONNÉES TECHNIQUES DU PRODUIT DÉTAILLÉ ET DIMENSIONS	5
3.1	Plaquette d'identification	7
4	CONTENU DE L'EMBALLAGE	7
5	UTILISATION CONFORME DU PRODUIT	8
6	INSTALLATION	8
6.1	Positionnement	8
6.2	Avis pour installation sur des réservoirs à pression contrôlée	10
6.3	Raccordement au réseau de tubes	11
7	PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	12
7.1	Allumage et utilisation	12
8	MAINTENANCE ET FIN D'UTILISATION	14
8.1	Fin d'utilisation	14
9	PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ POUR LES MAGASINS DE STOCKAGE DE COMBUSTIBLE	15
10	GARANTIE	16
11	CERTIFICATION	17

1 PRÉSENTATION

Chère cliente, cher client,

nous désirons vous remercier d'avoir choisi d'acheter un de nos produits, dont les caractéristiques techniques sauront assurément vous satisfaire.

Nos produits ont été conçus et construits en adéquation avec la loi en vigueur. Seuls les meilleurs matériaux ont été sélectionnés pour obtenir durabilité et facilité d'utilisation du produit.

Nous vous demandons ainsi de lire soigneusement et entièrement ce manuel, afin de se conformer rigoureusement aux instructions qui y sont détaillées.

e.

1.1 Utilisation du manuel

Ce manuel est un document établi par le fabricant. Il fait partie intégrante du produit. Ce mode d'emploi contient les règles d'utilisation ainsi que les règles générales de sécurité pour les personnes, les objets et les animaux. Si le produit est revendu, donné, loué ou cédé à d'autres personnes, il doit toujours être accompagné de ce manuel. Il est donc recommandé de l'utiliser et de le garder avec soin tout au long de la vie opérationnelle du produit.

Le but principal de ce manuel est de faire connaître le produit ainsi que son utilisation correcte et sûre. Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite ou copiée sans l'autorisation écrite du constructeur.

Le constructeur se réserve le droit d'apporter des améliorations et des modifications à ce manuel, ainsi qu'au produit lui-même sans obligation de préavis à des tiers.

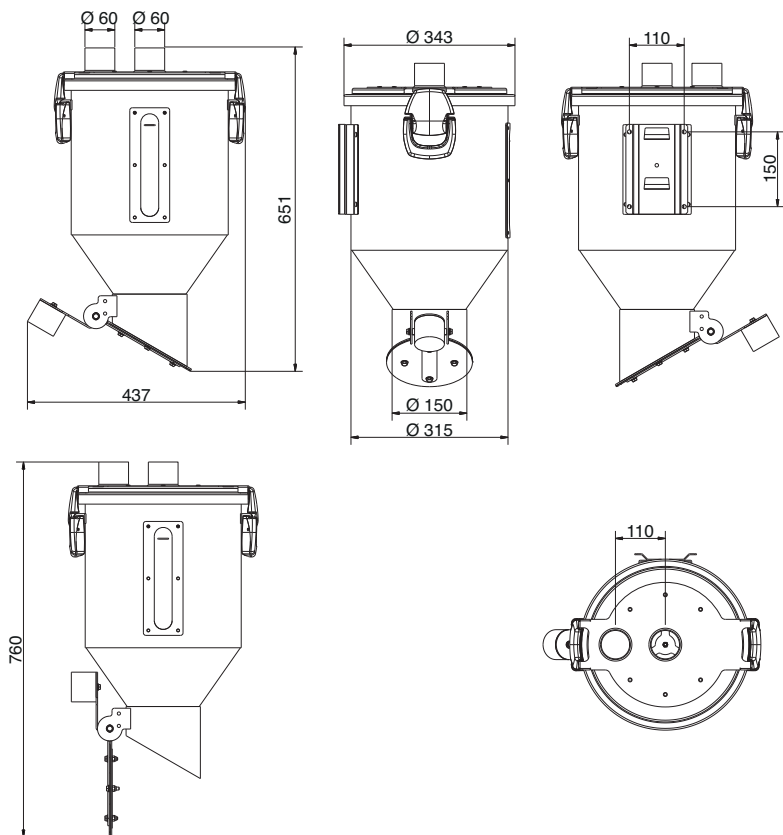
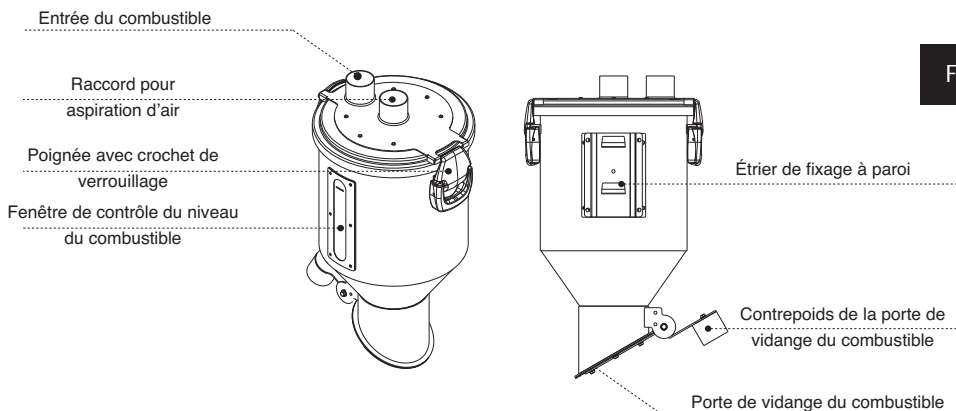
2 AVERTISSEMENTS

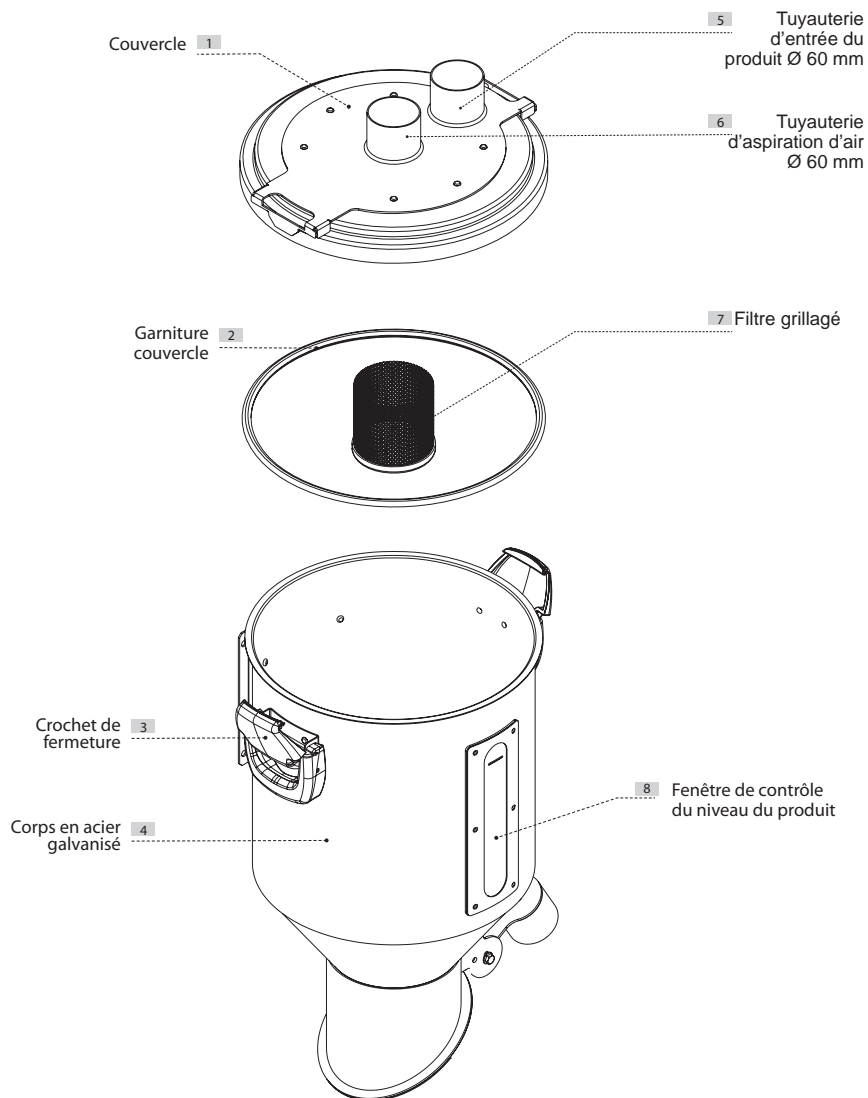
- N'utiliser pas le produit pour une utilisation non conforme.
- Ne laisser pas les enfants approcher le produit.
- Cet équipement ne doit pas être utilisé par les personnes (y compris les enfants) ayant des capacités psychiques, sensorielles ou mentales réduites. Cela s'applique également à des personnes sans expérience du produit, à moins qu'elles ne soient supervisées ou formées à l'utilisation de l'appareil par des personnes responsables de leur sécurité.
- Utiliser uniquement des pièces de rechange d'origine.

Le constructeur décline toutes responsabilités, ou garantie, si l'acheteur ou toute autre personne effectue des modifications ou des ajustements, même minimes, au produit acheté.

3 DONNÉES TECHNIQUES DU PRODUIT DÉTAILLÉ ET DIMENSIONS

Français

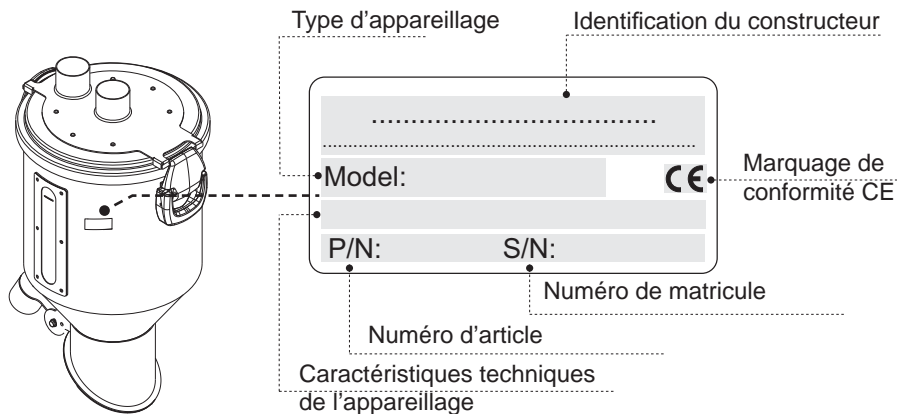




Poids Maxi Dispenser	Kg 12
Capacité volumétrique	l 23
Poids du contenu	Max Kg 20

3.1 Plaquette d'identification

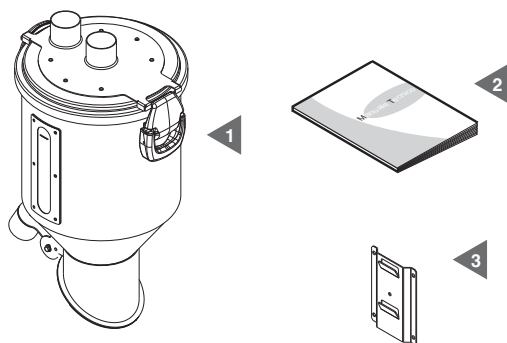
La plaquette d'identification CE est présente sur le couvercle. Ne pas enlever ou endommager la plaquette.



4 CONTENU DE L'EMBALLAGE

Après avoir ouvert l'emballage, effectuer l'inventaire de ce que vous avez reçu. Doit se trouver dans l'emballage:

- 1) Un réservoir doseur de combustible
- 2) Un manuel d'installation, d'utilisation et de maintenance
- 3) Une étrier de fixation



Vérifier que le produit correspond à ce qui a été commandé et ne présentent pas de dommages évidents causés par le transport.

Si cela ne devait pas être le cas, informer immédiatement le revendeur.

5 UTILISATION CONFORME DU PRODUIT

Le Maxi Dispenser a été conçue pour être installé dans un système de transport pneumatique de granulés de bois (pellets) ou d'autres biomasses combustibles de granulométrie moyenne-fine. Il a pour but de doser et délivrer le combustible directement dans le réservoir de la chaudière.

Ce produit est adapté pour prélever du combustible à base de biomasse comme des granulés de bois (pellets), des noyaux d'olive, des copeaux de bois M10, coques écrasées de fruits secs, du maïs. Il ne peut pas fonctionner avec des combustibles ayant une granulométrie très fine ou des dimensions excessives (longueur supérieure à 40 mm ou plus de 15 mm de diamètre).

Le Maxi Dispenser peut être utilisé aussi dans des systèmes de transport pneumatique pour le dosage d'autres combustible similaires à ceux susmentionnés par dimensions, granulométrie et poids spécifique. Pour les granulés de bois (pellets) nous recommandons seulement l'utilisation de combustibles certifiés ENplus A1.

Pour accomplir la tâche pour laquelle il a été conçu, le Maxi Dispenser doit être installé dans le champ du système de transport pneumatique du combustible, en tant que partie intégrante de celui-ci, au moyen des tuyauterie appropriée.

Les cycles de fonctionnement du Maxi Dispenser et donc du système de transport pneumatique peuvent être démarrés et interrompus grâce à des capteurs de niveau placés à l'intérieur du réservoir de la chaudière.

6 INSTALLATION

Il y est de la responsabilité de l'installateur de vérifier les dangers de la zone d'installation du produit et de déterminer son adéquation conformément à la loi en vigueur et aux caractéristiques du produit, comme décrit dans ce manuel.

L'installateur doit en outre se conformer aux instructions de ce manuel. Par ailleurs, il doit informer l'utilisateur du fonctionnement et de la maintenance des produits installés et signaler d'éventuels dangers liés à leur utilisation.

Il est indispensable de laisser tout autour du produit un espace libre de dimensions adéquates pour faciliter inspections, réparations et maintenances.

Le produit ne doit pas être exposé aux agents atmosphériques et il ne devrait pas être installé dans des locaux soumis à: une forte humidité, possibles inondations, températures élevées, présence de poussière ou des solvants.

6.1 Positionnement

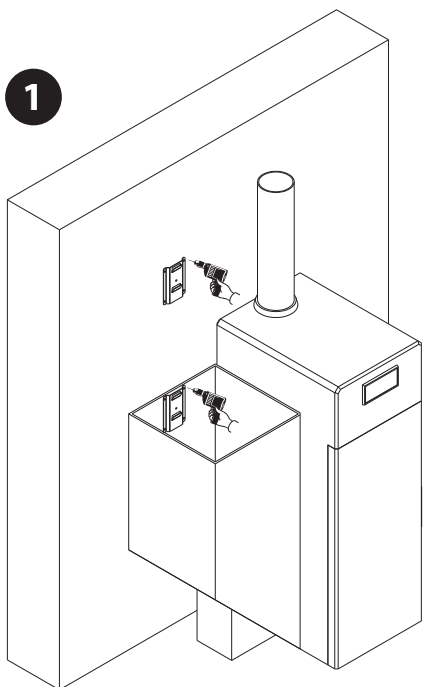
Le Maxi Dispenser devrait être solidement fixé sur le réservoir du combustible de la chaudière, dans une position qui n'empêche pas le remplissage manuel du réservoir lui-même.

Pendant la pose, garder à l'esprit que la porte de vidange doit être située préférablement au centre du réservoir de la chaudière, pour favoriser le complet remplissage du réservoir lui-même. Pour faciliter la mise en place du Maxi Dispenser, un étrier en acier pour le fixage optimal est fourni: elle peut être fixée à un étau robuste comme une paroi, ou à le côté intérieur du réservoir lui-même.

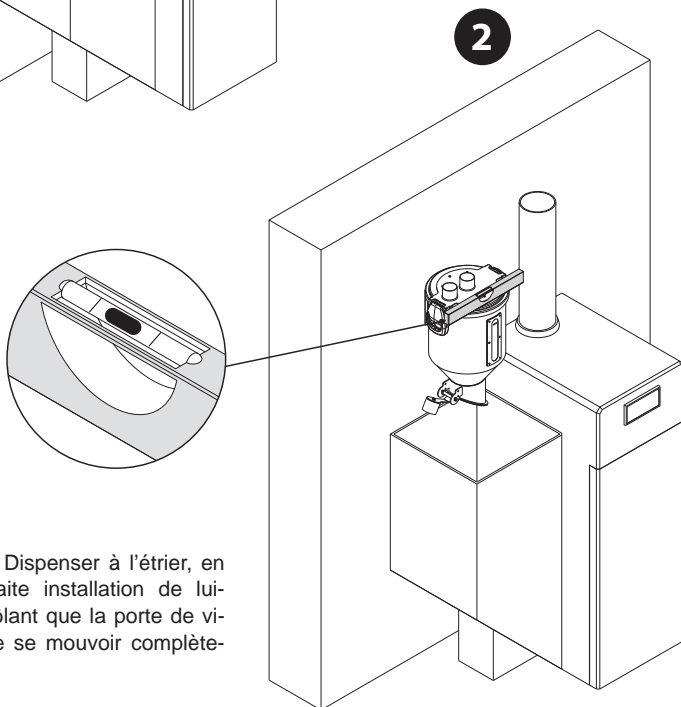
Garder à l'esprit que pendant les cycles de fonctionnement, lorsque le Maxi Dispenser est plein du produit transporté, le poids de lui-même augmentera sensiblement.

Il est indispensable que le Maxi Dispenser soit parfaitement installé.

Vérifier que une fois fixé le Maxi Dispenser, rien empêche le complet mouvement de la porte de vidange (voir schémas suivants).



Fixer l'étrier en acier fourni à la paroi, ou à un côté du réservoir de la chaudière.



Accrocher le Maxi Dispenser à l'étrier, en contrôlant la parfaite installation de lui-même et en contrôlant que la porte de vidange soit libre de se mouvoir complètement.

6.2 Avertissement pour installations sur réservoirs avec pression contrôlée

Il est important de se rappeler que les systèmes de transport pneumatique fonctionnent en modifiant l'état de pression présente dans les différents composants de l'équipement. En ce qui concerne le fonctionnement de nos équipements, la dépression varie entre environ -0,08 et -0,24 bar (-1,1/-3,5 psi) dans le doseur.

Plus précisément, lors de la phase de démarrage du système, pour les mêmes caractéristiques propres au Maxi Dispenser, un souffle léger et court peut provenir du point de vidange du combustible.

Lors de la phase de remplissage du Dispenser, il peut également y avoir de petits remous d'air entre la bouche de vidange et le clapet de fermeture.

Ces fuites sont provoquées par de petites particules de poussière qui empêchent l'étanchéité parfaite entre la bouche de vidange et le clapet en caoutchouc. Si elles ne compromettent pas le bon fonctionnement du système de transport, elles pourraient par contre modifier la pression à l'intérieur du réservoir et compromettre sa sécurité. Il est possible de remédier à cette situation de manières suivantes:

A) En programmant le fonctionnement du système de transfert du combustible uniquement lorsque la chaudière ou son brasier le permettent (par exemple lorsque le brasier de la chaudière est éteint et froid, ou lorsque la chaudière a déjà programmé le nettoyage du brasier).

B) En fermant complètement et temporairement la communication entre le réservoir du combustible et le brasier de la chaudière, uniquement lorsque le système de transfert du combustible entre en fonctionnement.

C) En prédisposant une ouverture statique, ou activée électroniquement, de dimensions appropriées sur le réservoir. Ceci permettrait une introduction facile de l'air dans le réservoir uniquement lorsque l'équipement de transfert du combustible est mis en service.

6.3 Raccordement au réseau de tubes

Pour connecter le Maxi Dispenser à l'équipement de transport du combustible, vous devez utiliser deux pièces de tube flexible antistatique Ø 50 mm, afin que le couvercle du Dispenser puisse être retiré facilement par la suite.

Fixer les tubes au couvercle du Dispenser grâce aux attaches en acier. Par la suite, une partie du fil de cuivre, contenue à l'intérieur des tubes flexibles devrait être découvert et mis en contact avec un réseau de mise au sol, pour éviter que des courants statiques ne se répandent dans l'équipement.

La tuyauterie de transport du combustible doit être connectée au manchon appelé "IN", tandis que le tube d'aspiration d'air doit être connecté au manchon placé au centre du couvercle, appelé "OUT".

Le poids de ces tuyaux ne doit absolument pas peser le couvercle du Dispenser. Les tubes sont ensuite fixés à une courte distance sur un support robuste qui garantit un soutien.

Les autres extrémités des tuyaux doivent être connectées au système. Ceci peut être fait à nouveau avec des tubes flexibles antistatiques ou avec des tuyaux en acier pour la partie destinée au transport de combustible. En ce qui concerne la partie où passe l'air, cela peut également être réalisé avec du PVC.

Tous ces matériaux sont présents dans le catalogue.

7 PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Le Maxi Dispenser fait partie intégrante du système de transport du combustible, qui comprend également la centrale d'aspiration, le panneau de contrôle, le système d'extraction et le magasin de stockage. Le remplissage du Dispenser s'effectue avec l'aspiration de l'air vers l'intérieur, faisant place au combustible qui est aspiré du magasin de stockage.

Lorsque la centrale d'aspiration s'arrête de fonctionner, le combustible tombe dans le réservoir de la chaudière en dessous grâce à la force de gravité. A la fin de cette opération, si nécessaire, le panneau de contrôle recommence un autre cycle de remplissage du Dispenser.

Les cycles de fonctionnement peuvent être démarrés et interrompus grâce à des capteurs de niveau placés à l'intérieur du réservoir de la chaudière.

7.1 Allumage et utilisation

Avant la mise en service du Maxi Dispenser assurez-vous que:

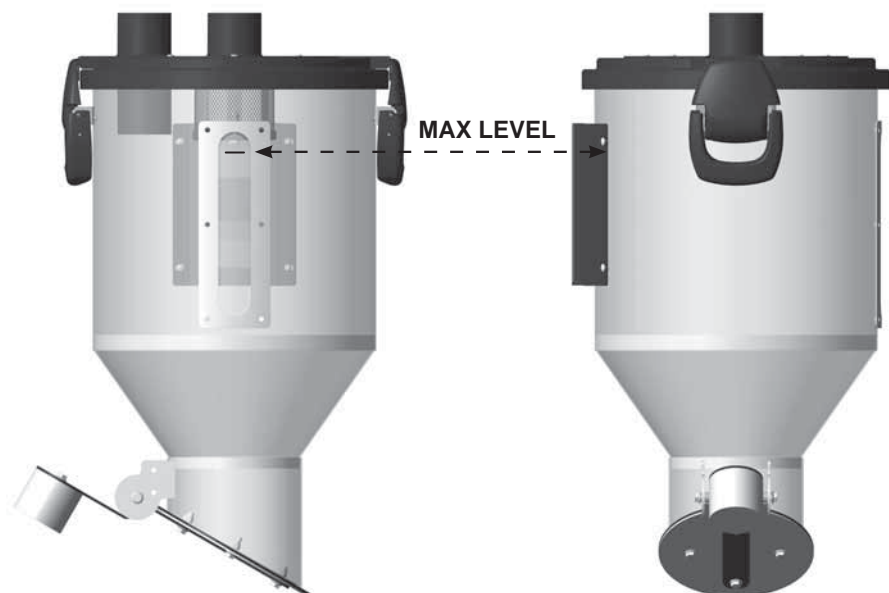
- soit placé fermement et précisément au-dessus du centre du réservoir de la chaudière que vous voulez alimenter.
- les tubes flexibles du combustible et de l'air soient bien fixés au couvercle du Dispenser.
- la porte de vidange se déplace complètement et facilement

Lire également tous les manuels des différents composants du système de transport du combustible.

Pour un remplissage optimal prenez comme point de référence la ligne tracée par l'adhésif "MAX LEVEL" présent sur le Maxi Dispenser.

Pendant le cycle de fonctionnement, en cas de un remplissage du Maxi Dispenser à un niveau inférieur il n'y a pas aucune conséquence. Au contraire, un remplissage bien supérieur au niveau optimal pourrait causer des dégâts et du bruit durant le fonctionnement de la centrale d'aspiration et l'obturation des tuyaux de transport du combustible.

Il est donc conseillé de régler le temps de fonctionnement de façon appropriée, en prenant soin de les vérifier au moins à chaque remplissage du magasin de stockage du combustible.



Le système est désormais opérationnel. Un ajustement supplémentaire des temps de fonctionnement peut être nécessaire si vous modifiez, même un peu, le poids spécifique ou le type de combustible à transporter. Dans ce cas, il suffit de recalibrer le temps de fonctionnement, afin qu'il soit capable de remplir de combustible le Maxi Dispenser à chaque cycle jusqu'au niveau indiqué par l'adhésif "MAX LEVEL" (voir figure dessus).

8 MAINTENANCE ET FIN D'UTILISATION

Avant d'effectuer quelque intervention sur le produit, la pièce où il est installé doit être aérée pendant au moins 15 minutes. Les maintenances complexes ou de longue durée doivent être effectuées en dehors des magasins de stockage du combustible et de la centrale thermique.

Toutes les activités de maintenance et de réparation doivent être effectuées par du personnel spécialisé et agréé par le constructeur.

En l'absence d'un plan de maintenance spécifique, il est conseillé de procéder à une inspection du produit à chaque remplissage du magasin de stockage.

Les contrôles, à effectuer sur une base mensuel au minimum, sont les suivants:

- éliminer toutes les éventuelles traces de poussière dans le filtre grillagé qui est placé à l'intérieur
- nettoyer la face intérieure de la porte de vidange du combustible

Par ailleurs, un nettoyage approfondi du magasin de stockage du combustible est également recommandé au moins une fois par an, afin d'éviter l'accumulation de poussière et la présence de corps étrangers.

8.1 Fin d'utilisation

L'élimination de l'emballage, des accessoires et de l'appareil doit être effectuée conformément à la réglementation locale, en assurant le recyclage des matières premières dont ils sont composés.



9 PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ POUR LES MAGASINS DE STOCKAGE DU COMBUSTIBLE

Français

Qualité requise de sécurité pour le dépôt de granulés de bois (pellets) avec une capacité de stockage jusqu'à 10 t



Maintenir les portes fermées. L'accès est permis uniquement au personnel autorisé sous la supervision d'une personne à l'extérieur



Il est interdit de fumer et de rapprocher des flammes ou d'autres sources d'inflammation.



Il existe un danger de mort à cause des concentrations élevées de monoxyde de carbone (CO) et du manque d'oxygène.



Pendant les 4 semaines suivant l'attribution, entrer uniquement avec un détecteur de CO.



Aérer le dépôt pendant au moins 15 minutes avant d'entrer et garder la porte ouverte pendant votre présence.



Assurer une aération appropriée et permanente du dépôt par des couvercles aérés, des ouvertures ou des ventilateurs.



Il existe un risque de blessure à cause des systèmes en mouvement



Éteindre la chaudière au moins une heure avant de l'arrivage des granulés de bois (pellets).



Effectuer le remplissage conformément aux instructions du fabricant de la chaudière et du revendeur des granulés de bois (pellets).



Protéger les granulés de bois (pellets) de l'humidité



En cas d'incendie, maintenir la porte d'entrée et toute autre ouverture du dépôt fermées et appelez le WF.

10 GARANTIE

CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT

Le constructeur garantit à l'acheteur initial l'absence de défauts des matériaux et de fabrication du produit pour la période indiquée à partir de la date d'achat. Sauf disposition contraire de la loi en vigueur, cette garantie n'est pas transférable et se limite à l'acheteur initial. Cette garantie donne à l'acheteur des droits légaux spécifiques, et l'acheteur peut à son tour bénéficier des droits qui varient selon les lois locales.

Lire tous les avertissements et instructions avant d'utiliser le produit acheté.

L'entière responsabilité du constructeur et le recours exclusif de l'acheteur pour toutes les violations de garantie seront à la discrétion du constructeur:

(1) réparation ou remplacement du produit, ou (2) remboursement du prix payé, à condition que le produit ait été retourné au point d'achat, ou à un lieu indiqué par le constructeur, accompagné d'une copie du reçu d'achat ou d'un reçu détaillé et daté. Des frais d'envoi et de transport peuvent être appliqués, sauf dans les cas où cela est interdit par la loi en vigueur.

Pour réparer et remplacer le produit, le constructeur peut, à sa propre discrétion, utiliser de nouvelles pièces, réparées ou d'occasion en bon état de fonctionnement. Tout produit de remplacement sera garanti pour la totalité de la période restante de garantie originale ou pour toute période de temps supplémentaire conforme à la loi en vigueur.

Cette garantie ne couvre pas les problèmes ou dommages résultant de: (1) accident, abus, mauvaise application, réparation, modification ou démontage non autorisées, (2) opération de maintenance, utilisation non conforme aux instructions du produit ou raccordement à une alimentation impropre, (3) ou utilisation d'accessoires et de pièces de rechange non fournies par le constructeur ou par le centre agréé.

Les demandes d'intervention sous garantie sont habituellement traitées par le point d'achat du produit. Assurez-vous de ce point avec le détaillant auprès duquel le produit a été acheté.

Les demandes d'intervention sous garantie qui ne peuvent pas être traitées par le point d'achat, ainsi que toute autre question relative au produit, doivent être directement adressées au constructeur. Les adresses et les informations de contact pour le service à la clientèle sont disponibles sur le Web.

Sauf disposition contraire dans la loi en vigueur, toute garantie implique ou une condition de qualité marchande, ou d'éligibilité pour une utilisation particulière de ce produit, est limitée à la durée de la garantie spécifique au produit acheté.

Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations de la durée des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation pour dommages accidentels ou consécutifs et, par conséquent, la limitation ci-dessus ne peut pas être appliquée partout.

Cette garantie donne des droits légaux spécifiques à l'utilisateur qui pourra bénéficier d'autres droits variant d'un État à l'autre selon la juridiction.

Les consommateurs jouissent des droits légaux établis par les lois nationales en vigueur relatives à la vente de produits destinés aux consommateurs.

Aucun vendeur, agent ou salarié du constructeur est autorisé à apporter des modifications, des extensions ou des ajouts à cette garantie.

11 CERTIFICATION

Déclaration d'absence de substances nocives

Le Constructeur déclare que ses produits et équipements sont fabriqués avec des matériaux conformes aux limites établies par les normes en vigueur pour la protection de la santé et de l'environnement et ne contiennent pas de substances classées comme étant SVHC (Substance of Very High Concern) conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH, c'est-à-dire l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques; Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances). Bien que les substances susmentionnées ne soient pas utilisées dans les cycles de traitement des matières premières et de nos produits, leur présence ne peut pas être exclue en ppm (partie par million), à cause de micropollution des matières premières.

Français

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

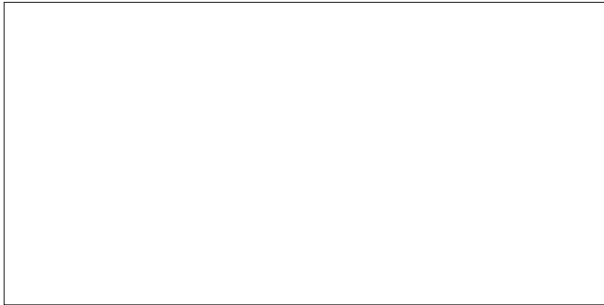
.....

.....

.....

.....

.....



F0920552

ADVANCE
Easy Moving 